

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Objet : Plan de mandat – Sollicitation de subventions pour l'extension des écoles Leclerc et Prévert

Rapporteur : Pierre BERGERET

L'étude sur la prospective scolaire réalisée depuis 2013, tenant compte de l'évolution démographique passée et à venir de la Ville de Tassin la Demi-Lune, prévoit une forte croissance des effectifs. Nous devons anticiper cette évolution : Agir sur le nombre de salles de classe à créer et renforcer les capacités d'accueil en matière de restauration scolaire.

La Ville de Tassin la Demi-Lune a donc décidé de réaliser des travaux d'extension des écoles Leclerc et Prévert. Le projet prévoit :

- La construction d'un bâtiment neuf intégrant un restaurant pour l'accueil des élèves élémentaires et maternels, une bibliothèque, une salle de garderie pouvant à terme être utilisée comme salle de classe, une salle de motricité et des locaux à destination de l'équipe enseignante.
- Le réaménagement de l'école maternelle, avec le remplacement de la salle de motricité par une salle de classe et une salle de repos.
- La réhabilitation partielle de l'école élémentaire avec notamment le réaménagement des locaux de l'administration, la création d'un accès direct à l'étage, de locaux de rangement et de locaux du personnel municipal, mise aux normes d'accessibilité.
- Le traitement des espaces extérieurs, avec la création de préaux, de toilettes de cour et la reprise des revêtements.

Suite à une consultation, la Société d'Equipements et d'aménagements du Rhône et de Lyon (SERL) a été choisie en décembre 2015 pour réaliser une étude de faisabilité et établir un programme à partir des besoins exprimés, dans la prospective et des échanges avec les personnes du groupe de travail externe.

Sur la base de ce programme, une consultation visant à choisir un maître d'œuvre a été lancée fin novembre 2016. Le groupement retenu en mars 2017 à l'issue de cette consultation se compose de GALLET Architectes, Damien VIGNON Architecte, SYNAPSE Construction et ALTERECO.

La livraison des travaux est prévue au deuxième trimestre 2019.

Pour le financement d'un tel projet, la Ville de Tassin la Demi-Lune entend solliciter la réserve d'un parlementaire, dont l'extinction sera progressive (2024), l'Etat dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local et la Caisse d'Allocations Familiales

(CAF) pour la salle de motricité. D'autres dispositifs seront actionnés, si l'opération est éligible aux financements ciblés potentiels.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Construction bâtiment neuf	1 188 000,00 €	Réserve parlementaire	20 000,00 €
Extension contre école élémentaire	132 000,00 €	CAF	50 000,00 €
Sanitaires extérieurs	116 000,00 €	Etat - Fond de soutien investissement local	350 000,00 €
Préaux élémentaire et maternelle	102 000,00 €	Autres participations et autofinancement	1 457 000,00 €
Restructuration administration élémentaire	76 000,00 €		
Réaménagement cours d'écoles et extérieurs	263 000,00 €		
TOTAL	1 877 000,00 €		1 877 000,00 €

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources du 08 septembre 2017, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir valider ce plan de financement prévisionnel, autorisant ensuite Monsieur le Maire ou l'Adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Objet : Plan de mandat - Extension des écoles maternelle Prévert et élémentaire Leclerc – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer toute autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Louis PALAZON

La Ville de Tassin la Demi-Lune prévoit de réaliser une extension des écoles élémentaires Leclerc et maternelle Prévert afin de répondre aux objectifs suivants :

- Augmentation du nombre de salles de classes pour répondre aux évolutions démographiques ;
- Réponse au déficit de locaux actuellement constaté pour assurer le fonctionnement sur le temps scolaire et pour les activités périscolaires ;
- Relocalisation et augmentation de capacité de l'espace de restauration et des locaux communs des deux écoles, dans une extension neuve ;
- Adaptation et lisibilité des différents accès et flux sur le site, notamment gestion des liaisons entre la fonction élémentaire et la fonction maternelle ;
- Intégration des réflexions énergétiques et environnementales sur les extensions envisagées.

Outre les exigences fonctionnelles, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'envisager la préfabrication de certains éléments de construction du bâtiment de façon à réduire la durée du chantier, ainsi que le coût et l'impact des travaux sur l'activité des écoles.

La consultation pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été menée en procédure adaptée. L'équipe retenue est composée :

- du cabinet d'architectes : Gallet Architectes ;
- de l'architecte associé : Damien Vignon architecte ;
- du bureau d'étude fluides et structure : Synapse ;
- de l'économiste : Altereco.

Suite à l'étude de différents scénarii en phase d'esquisse, le projet retenu se décompose en trois extensions de surface de plancher de 808m², 45m² et 47 m². La structure prévue est une charpente bois préfabriquée en atelier. Le projet inclut également le traitement des espaces extérieurs existants et la création de trois préaux.

Concernant les aspects environnementaux et énergétiques, l'ensemble du projet est pensé dans une logique de bio-conception : contrôle des apports solaires, bâtiment compact, matériaux bio-sourcés...

L'estimation financière des travaux est d'environ 1 877 000 €HT. Le planning de l'opération prévoit une mise en service de l'équipement au printemps 2019.

Conformément au Code de l'urbanisme, ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire.

En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Cadre de vie du 05 septembre 2017, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toute autorisation d'urbanisme pour les travaux de construction d'une extension des écoles élémentaire Leclerc et maternelle Prévert.

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Objet : Plan de mandat - Création d'une école sur l'avenue Victor Hugo – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer toute autorisation d'urbanisme

Rapporteur : L. PALAZON

La Ville de Tassin la Demi-Lune connaît une croissance démographique non anticipée et se doit de créer une école sur l'avenue Victor HUGO afin de répondre aux objectifs suivants :

- Doter d'une école le secteur nord de la Ville, actuellement dépourvu de tout équipement public, pour assurer un meilleur maillage du territoire en équipements scolaires ;
- Augmenter le nombre de salles de classes pour répondre aux évolutions démographiques.

Le projet est prévu d'être réalisé en deux phases : la première concerne la création d'une école de cinq classes, maternelles et élémentaires, dans un bâtiment existant, actuellement à usage de bureaux, appelés « les bureaux de l'Horloge ». Il est situé au 65 avenue Victor Hugo, sur la parcelle AS146, propriété de la Ville. La seconde phase, qui sera réalisée ultérieurement, concernera l'extension de cette école à huit classes.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la première phase, dans le cadre d'une procédure adaptée, est composée :

- Du cabinet d'architectes X'TO Architectes ;
- Du bureau d'études fluides et structure : Synapse ;
- De l'économiste : Espinal ;
- Du bureau d'études acoustique : Europe Acoustique Ingenierie.

Le projet prévoit l'aménagement d'une école de cinq classes et des locaux supports : restauration scolaire, locaux administratifs, salles d'activité et de motricité, salle de repos, sanitaires, locaux techniques. Les travaux comprendront la restructuration du bâtiment existant, la rénovation des façades, et la création d'une extension qui permettra d'aménager la salle de restauration élémentaire, un escalier extérieur, un nouvel accès au bâtiment, un préau pour la cour élémentaire, et une cour maternelle au R+1. Les aménagements extérieurs sont également prévus avec un parvis donnant sur l'avenue, et une cour à l'arrière du bâtiment.

Concernant l'aspect énergétique, le projet prévoit l'isolation du bâtiment (toiture, isolation thermique extérieure de la façade, remplacement des menuiseries), la création d'une protection solaire de façade en métal déployé, et le changement des systèmes de chauffage et ventilation.

L'estimation financière des travaux est d'environ 1 597 200€ HT et le planning de l'opération prévoit une mise en service de l'équipement à la rentrée 2019. Conformément au Code de l'urbanisme, ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire.

La Commission Cadre de vie, réunie le 5 septembre 2017, a donné un avis favorable à ces travaux.

En ce sens, après avis favorable à la majorité de la Commission Cadre de vie du 5 septembre 2017, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toute autorisation d'urbanisme pour les travaux de création d'une école au n°65 de l'avenue Victor Hugo